

Dossier de l'OHI n° S3/8151/ MASS PT

LETTRE CIRCULAIRE 38/2021
22 septembre 2021

**COMPOSITION DE L'EQUIPE DE PROJET SUR LA NAVIGATION DES NAVIRES DE
SURFACE AUTONOMES (MASS) (MASS PT)**

Référence : LC de l'OHI 23/2021 du 24 juin 2021 – *Création de l'équipe de projet sur la navigation des navires de surface autonomes (MASS) (MASS PT)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence invitait les Etats membres à envisager de nommer des représentants et des experts techniques pour participer à l'équipe du projet sur la navigation des navires de surface autonomes (MASS) du HSSC (MASS PT). Les Etats membres ont également été invités à proposer des candidatures éventuelles aux postes de titulaires de fonctions.

2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 20 Etats membres suivants qui ont répondu : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Iran (République islamique d'), Japon, Norvège, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni et Suède. Sur les 20 Etats membres, 13 ont fait part de leur intention de participer. La liste des candidatures figure à l'annexe A.

3. Compte tenu du fait que l'OHI a reçu une seule candidature pour le poste de président, le Secrétariat de l'OHI propose que Mark Casey (Royaume-Uni) soit nommé président. Les candidatures sont indiquées dans la liste des membres et, sous réserve qu'aucune objection n'ait été reçue des membres avant le 30 septembre 2021, le Secrétariat de l'OHI invitera le président à initier les travaux de l'équipe de projet. Une page dédiée au MASS PT sera postée sur le site web de l'OHI, sous HSSC > Divers.

4. Le mandat du PT MASS figure à l'annexe B à titre de référence. Le point de contact au sein du Secrétariat de l'OHI sera l'adjoint aux Directeurs, Yong Baek. (adtdt@iho.int).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général



Abri KAMPFER
Directeur

Annexes : Liste des membres de l'équipe de projet MASS du HSSC
A. Mandat du HSSC S-MASS PT

Copie : tous les membres de l'équipe de projet MASS (*par e-mail*)

Equipe de projet MASS du HSSC
Liste des membres ¹

Etat membre	Nom	Courriel (correspondance)
Brésil	Rodrigo OBINO	obino@marinha.mil.br
	Edson MAGNO	edson.magno@marinha.mil.br
Canada	Annie Biron	Annie.Biron@dfo-mpo.gc.ca
Chine	SUN DONGLI	sundongli@shmsa.gov.cn
	HU QINYOU	qyhu@shmtu.edu
Danemark	Jakob Terp Christensen	jater@gst.dk
Finlande	Mikko Hovi	mikko.hovi@traficom.fi
France	Amandine Lefrançois	amandine.lefrancois@shom.fr
RI d'Iran	Mehdi MOUSAVI MAHVELATI	mehdi.mousavi.mahvelati@gmail.com
Japon	Kentaro KANEDA	ico@jodc.go.jp
Norvège	Edward Hands	edward.hands@kartverket.no
République de Corée	<u>Hwi Gwang Hong</u>	hwi0@korea.kr
	Minchul Jo	jmc723@komsa.or.kr
	Hyunsoo Choi	troychoi@kriso.re.kr
Suède	Lars Jakobsson	Lars.Jakobsson@Sjofartsverket.se
Royaume-Uni	Mark Casey (Chair)	mark.casey@ukho.gov.uk
Etats-Unis d'Amérique	Rob Downs	Rob.Downs.@noaa.gov
	Al Armstrong	Albert.E.Armstrong@nga.mil

¹ Le nom du principal point de contact est souligné.

Equipe de projet sur la navigation des navires de surface autonomes (MASS) (MASS PT)

Mandat et règles de procédure

(tels qu'adoptés par le HSSC13, mai 2021, cf. Décision HSSC13/71)

1. Objectifs

L'un des sujets de préoccupation concernant les MASS est le manque actuel de données de navigation spécifiques requises pour « conduire » un MASS, ou plus important le manque de règles, règlements ou normes établis, en lien avec les données de navigation des MASS.

Les objectifs de l'équipe de projet sont les suivants :

- a. identifier et prioriser les exigences en matière de navigation des MASS ;
- b. analyser leurs impacts sur les normes et services hydrographiques actuels ; et
- c. développer un ensemble de recommandations/questions à traiter par les groupes de travail existants.

Le MASS PT a un mandat de deux ans. Un rapport de situation intermédiaire sur les progrès réalisés est attendu en 2022 (HSSC-14) et un rapport final ainsi que les résultats associés sont attendus en 2023 (HSSC-15).

La décision de la poursuite des activités du MASS PT ou de la création d'un groupe de travail dédié sera prise ultérieurement en 2023.

2. Autorité

L'équipe de projet est un organe subordonné du HSSC. Ses travaux sont sujets à l'approbation du HSSC.

3. Composition et présidence

a) Le PT comprendra des représentants des Etats membres (EM) de l'OHI, d'intervenants à titre d'experts (EC), d'observateurs des OING accréditées, et d'un représentant du Secrétariat de l'OHI. Une liste des membres devra être tenue à jour et mise en ligne sur le site web de l'OHI.

b) Le statut d'intervenant à titre d'expert (EC) est ouvert aux entités et organisations pouvant fournir une contribution pertinente et constructive aux travaux du PT.

c) Le président et le vice-président devront être des représentants d'un EM. L'élection du président et du vice-président devra être décidée à la première réunion du PT suivant chaque session ordinaire de l'Assemblée et devra être déterminée par vote des EM présents et votant.

d) Si un secrétaire est requis, il devra normalement être sélectionné parmi les membres du PT.

- e) Si le président n'est pas en mesure de mener à bien les devoirs incombant à ses fonctions, le vice-président agira en tant que président avec les mêmes pouvoirs et devoirs.
- f) Les EC devront solliciter l'approbation du président pour devenir membres.
- g) Le statut de membre EC peut être retiré si une majorité des EM représentés au PT conviennent que la poursuite de la participation de l'EC n'est pas pertinente ou non constructive pour les travaux du WG/PT.
- h) Tous les membres devront informer le président à l'avance de leur intention ou incapacité à participer aux réunions du PT.
- i) Si un grand nombre d'EC souhaitent participer à une réunion, le président pourra restreindre leur participation en invitant les EC à agir par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs représentants collectifs.

4. Procédures

- a) Le PT devrait travailler par le biais d'une combinaison de correspondance, téléconférences, réunions de groupe, ateliers ou symposiums. Le PT devrait se réunir au moins une fois par an. Lorsque les réunions sont programmées, et afin de permettre aux soumissions et rapports du WG/PT de parvenir au HSSC en temps voulu, les réunions ne devraient normalement pas avoir lieu plus de neuf semaines avant une réunion du HSSC.
- b) Les décisions devraient généralement être prises par consensus. Si des votes sont nécessaires concernant des questions ou afin d'avaliser des propositions présentées au PT, seuls les membres peuvent voter. Les votes lors des réunions devraient se faire sur la base d'un vote par membre représenté à la réunion. Les votes par correspondance devraient se faire sur la base d'un vote par membre représenté au PT.
- c) Le PT devrait maintenir une liaison avec les autres organes de l'OHI, notamment à ce sujet le groupe de travail sur la qualité des données, avec les organisations internationales et avec les représentants de l'industrie afin d'assurer la pertinence de ses travaux et la notification en temps opportuns des changements apportés aux normes.
- d) Le PT devrait rendre compte de ses activités au HSSC et soumettre un plan de travail glissant sur deux ans, incluant un calendrier prévisionnel.